NATIONS UNIES EP



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/24/Add.1 24 octobre 2008

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU
FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-sixième réunion
Doha, 8 – 12 novembre 2008

Addendum

PROPOSITIONS DE PROJET : CHINE

Cet addendum est émis pour :

<u>Plan sectoriel d'élimination des CFC-11 du secteur de la mousse en Chine : programme annuel 2009 (Banque mondiale)</u>

- **Remplacer** la fiche d'évaluation de projets **par** la fiche ci-jointe.
- **Ajouter** les paragraphes suivants :

51 bis. Suivant l'émission du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/24, la Banque mondiale a informé le Secrétariat qu'un énoncé du plan annuel, qui semblait contradictoire au Secrétariat, notamment, la complétion du projet à la fin de 2009 et la reconduction des activités avec le solde du fonds de 6,8 millions \$US jusqu'en 2012, représentait correctement la situation de l'industrie de la mousse. En conséquence, la Banque a demandé des modifications au document, notamment au paragraphe 48.

51 ter. La Banque mondiale a fourni un plan d'affectation des fonds inutilisés entre 2010 et 2012 et celui-ci est illustré dans le tableau ci-dessous, représentant les seuls renseignements disponibles concernant l'utilisation de ces fonds :

Activité	Montant (\$ US)		
Contrôle et évaluation des produits de remplacement sans CFC et développement de nouveaux produits de remplacement	4 600 000		
Soutien technique pour l'entreprise de la mousse pour une meilleure application des nouveaux produits de remplacement	800 000		
Surveillance continue de l'élimination des CFC du secteur de la mousse	600 000		
Activités provinciales supplémentaires dans le secteur de la mousse et financement rétroactif pour les entreprises admissibles qui se sont converties d'elles-mêmes depuis janvier 2008 s'il y a lieu.	800 000		
Total (\$ US)	6 800 000		

51 qua. L'Accord entre la Chine et le Comité exécutif précise que « La Banque mondiale a convenu d'être l'agence d'exécution pour la mise en œuvre de ce plan sectoriel qui sera terminé en 2010 ». Le Secrétariat a discuté de la date à laquelle la mise en œuvre doit être terminée et des exigences consécutives en matière de planification, de déclaration et de vérification, de même que la surveillance financière. Il semble que l'opinion de la Banque mondiale soit que le financement selon l'entente était lié exclusivement à l'atteinte de l'élimination de la consommation sectorielle et qu'une fois cette élimination atteinte et démontrée, le financement devrait être payé en entier à la Chine et le projet clôturé subséquemment. Le Secrétariat a émis l'opinion que, si la mise en œuvre des activités financées du plan sectoriel continue, le projet ne peut être considéré comme terminé et les obligations du Fonds, de l'agence d'exécution et du pays, telles que stipulées dans l'Accord, demeurent en vigueur.

51 quin. La Banque mondiale et le Secrétariat se sont entendus sur un nombre de questions, par exemple, le fait que la Chine a atteint l'élimination dans le secteur de la mousse, que, de façon générale, les activités du plan devraient se prolonger au-delà de l'année 2010 et qu'il n'y a aucune exigence pour le remboursement du solde des fonds à la fin de 2009. Quoi qu'il en soit, au moment de rédiger ce document, la question décrite ci-dessus n'a pas été résolue. Des questions similaires sont liées au plan sectoriel sur les halons et au plan sectoriel de production.

• **Remplacer** le paragraphe 52 **par** ce qui suit :

- 52. Le Comité exécutif peut vouloir étudier, à la lumière de son examen de la question traitée dans l'Apercu des questions déterminées lors de l'examen du projet (UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/12/Add.1):
 - (a) Clarifier à savoir si la complétion du projet est toujours possible alors que la mise en œuvre d'un grand éventail d'activités est toujours en cours;
 - (b) Prendre une décision à savoir s'il désire suggérer à la Chine de prolonger la validité de l'accord jusqu'à 2013 afin de permettre à la Chine de dépenser le solde des fonds non dépensés entre 2010 et 2012;
 - (c) Prendre note du rapport sur le statut de la mise en œuvre des programmes 2002 2008 et des programmes de vérification fournis; et
 - (d) Approuver le programme annuel 2009 du plan d'élimination des CFC-11 dans le secteur de la mousse de polyuréthane en Chine et la tranche respective de 1,767 million de \$ US et des coûts d'appui liés de 159 030 \$ US selon l'entente que ces approbations ne comprennent aucun appui pour les références aux activités au-delà de 2009 dans le programme annuel de 2009 et que de telles activités ne peuvent débuter qu'une fois que le Comité exécutif a approuvé un plan annuel connexe.

Plan sectoriel d'élimination des halons : programme annuel 2009 (Banque mondiale)

• **Ajouter** les paragraphes suivants :

68 bis. Le Secrétariat a reçu une réponse à ses commentaires de la Banque mondiale le 14 octobre 2008. En ce qui concerne l'exportation de 200 tonnes pondérées en 2006, la Banque a remarqué qu'étant donné qu'il n'y a qu'un seul producteur, la Chine a permis à la compagnie de vendre sur le marché intérieur ou d'en faire l'exportation du moment que le quota de production globale totale est maintenu.

68 ter. En réponse aux recommandations des vérificateurs, la Banque a indiqué que les compagnies doivent faire une demande pour utiliser le halon comme matière première. Par la suite, la Chine envoie ses experts afin d'examiner l'utilisation de la matière première. Suite à cet examen, une compagnie peut être retenue pour l'obtention d'une licence d'utilisateur de matière première. La Banque et la Chine ont établi un système de surveillance des ventes de halon 1301 aux utilisateurs de matières premières. La Banque n'a pas indiqué si des mesures supplémentaires concernant les recommandations des vérificateurs étaient nécessaires.

68 qua. La Banque n'a pas fourni de système de déclaration possible pour les activités planifiées après 2010 tel que requis par la décision 53/25, paragraphe (b). Au lieu de cela, elle a indiqué qu'une fois l'élimination de la consommation et de la production des halons de décembre 2009 vérifiée par un vérificateur indépendant, la Chine aurait rempli ses obligations et ses exigences en matière de déclaration dans le cadre de l'accord et qu'aucune autre déclaration ne serait nécessaire. Elle a aussi indiqué que l'accord de subvention entre la Chine et la Banque sera clôturé d'ici juin 2011 et qu'il serait difficile pour la Banque de prolonger cet accord.

68 quin. Les vérificateurs ont confirmé que la Chine a atteint ses cibles et que, pour ces motifs, la dernière tranche du Plan de la Chine sur les halons peut être libérée. Cependant, le Comité exécutif peut vouloir tenir compte du besoin de continuer d'exercer ses responsabilités fiduciaires d'une agence d'exécution jusqu'à ce que les fonds approuvés soient décaissés aux fins de l'élimination des halons en Chine. De plus, le Comité exécutif devrait aussi recevoir des rapports annuels sur les activités entreprises avec les ressources du Fonds jusqu'à ce que ces ressources soient entièrement décaissées et qu'un rapport de complétion du projet ait été soumis. Une question similaire a été soulevée concernant le secteur de la mousse de la Banque et les accords du secteur de production avec la Chine. Cette question a été abordée dans l'addendum de l'Aperçu des questions déterminées lors de l'examen du projet (UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/12/Add.1).

• **Remplacer** le paragraphe 69 des Recommandations **par** ce qui suit :

69. Le Comité exécutif peut vouloir examiner l'approbation de la libération de la dernière tranche du Plan sectoriel sur les halons de la Chine au montant de 100 000 \$ US plus 7 500 \$ US en frais d'agence à la lumière de l'examen de la question traitée lors de l'Aperçu des questions déterminées lors de l'examen du projet (UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/12/Add.1).

FICHE D'EVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS Chine

(I) TITRE DU PROJET	ORGANISME:
Mousse	BIRD

(II) DERNIERES DONNEE	S DE L'ARTICLE 7 (Tonnes	ANNEE: 2007			
CFC: 5832.1	CTC: 265.1	Halons: 594.4	MB: 405	TCA: 251.1	

(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)						ANNEE: 2007							
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrige	ération	Solvants	Agents de transformation		Utilisation de laboratoire	Bromure d	le méthyle	Gonflage de tabac	Total Sector Consumption
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC	440.	237.4			2,854.2			340.5					3,872.1
СТС									265.1				265.1
Halons			788.3										788.3
Methyl Bromide										1,059.5	313.5		1,373.1
TCA						251.1							251.1

(IV) DONNEES DU PROJET			2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Limites de la consommation du Protocole de Montréal		CFC		57,818.7	57,818.7	57,818.7	28,909.4	28,909.4	8,672.8	8,672.8		
Consommation maximale permise (Tonnes PAO)		CFC		14,143.	13,830.	10,500.	9,000.	7,000.	400.	0.	0.	
Couts de projet (\$US)	BIRD	Coûts de projet		9,940,000	12,570,000.	10,903,000.	10,903,000.	3,320,000.	2,676,000.	1,767,000.	1,767,000.	53,846,000
	BIND	Coûts de soutien		886,600.	1,115,300.	961,270.	961,270.	282,800.	240,840.	159,030.	159,030.	4,766,140
Total des fonds approuvés en principe (\$US)		Coûts de projet	0.	9,940,000	12,570,000.	10,903,000.	10,903,000.	3,320,000.	2,676,000.	1,767,000.	1,767,000.	53,846,000
		Coûts de soutien	0.	886,600.	1,115,300.	961,270.	961,270.	282,800.	240,840.	159,030.	159,030.	4,766,140
Total des fonds débloqués par le Comité exécutif (\$US)		Coûts de projet	9,940,000	12,570,000.	10,903,000.	10,903,000.	3,320,000.	0.	4,443,000	0.	0.	52,079,000
Total des folius debioques par le Confile executif (\$00)		Coûts de soutien	886,600.	1,115,300.	961,270.	961,270.	282,800.	0.	399,870.	0.	0.	4,607,110
Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)		Coûts de projet								1,767,000.		1,767,000
Total des fonds demandes pour l'année en cours (400)		Coûts de soutien								159,030.		159,030.

(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	A examiner individuellemen
(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:	A examiner individuelleme

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition